

## Ordre du jour

---

### Intervention de Mme la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances

- Publication du guide « Accès des TPE/PME à la commande publique »
- Présentation des données de la commande publique pour l'année 2018
- Autres travaux de l'OECP
  - Guide pratique de l'achat public innovant ;
  - Programmation des travaux 2019/2020.
- Rapport 2018 de l'Observatoire des délais de paiement
- Autres thèmes
  - Etat d'avancement du plan de transformation numérique de la commande publique ;
  - Divers.

## Contenu de la réunion

---

### Intervention de Mme la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances

La séance est ouverte par la Secrétaire d'Etat, Mme Agnès Pannier-Runacher, qui a souligné l'impact économique des marchés publics, avec pour la première fois cette année un volume financier qui dépasse les 100 milliards d'euros HT.

Dans ce contexte, il est essentiel de développer une **vision économique et stratégique** de l'achat public : pour créer de la valeur dans les territoires, il faut adopter une approche plus partenariale avec les entreprises, plus respectueuse du développement durable et qui stimule l'achat innovant. Le gouvernement est mobilisé sur l'ensemble de ces thématiques qui restent à approfondir collectivement.

Pour parvenir à ces objectifs, **différents outils juridiques** (ex : décret du 24 décembre 2018, loi PACTE...) et **incitatifs** (ex : guide de l'achat public innovant...) ont été récemment mis en place. Il revient à tous – acteurs publics et privés – de participer à leur diffusion la plus large possible, au bénéfice de nos entreprises et en particulier des TPE/PME.

### ■ Publication du guide « faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique »

En complément des mesures réglementaires récemment adoptées en faveur des TPE/PME pour les marchés publics de l'Etat, l'OECP avait identifié dès 2018 les **pratiques d'achat comme un axe d'effort** et décidé de le valoriser avec l'ensemble des parties prenantes.

Ce nouveau guide a donc été co-construit par des acheteurs publics et des fédérations professionnelles, dans un **esprit de concertation** pour faciliter un accès réel des TPE/PME à la commande publique, dont la part en montant des marchés obtenus est proche des 30%. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la CAPEB illustrent cette démarche partagée en présentant leurs attentes, leurs contraintes respectives mais aussi leurs points d'accord (grâce à un exemple concernant la gestion des pénalités).

Le guide est constitué de **16 fiches thématiques et opérationnelles** qui se veulent facilement appréhendables par les acheteurs et les entreprises, quel que soit leur niveau de pratique des marchés publics. Il est disponible ici : [lien](#).

Tous les participants sont invités à faire part de leurs remarques et **retours d'expérience** dans les prochains mois, afin d'améliorer le guide et de le compléter, le cas échéant. Certains participants expriment d'ores et déjà leur satisfaction quant à la qualité des travaux et l'état d'esprit dans lesquels ils ont été réalisés.

La Secrétaire d'Etat conclut cet échange en insistant sur la nécessité de tisser des liens de confiance entre acheteurs et opérateurs économiques (titulaires ou sous-traitants), ainsi que sur le **rôle de facilitateur** de l'administration, mais aussi des fédérations professionnelles, dans l'accompagnement et la formation des TPE/PME.

### ■ Présentation des données de la commande publique pour l'année 2018

L'OECP présente pour la première fois les grandes données 2018, obtenues sur la base du recensement annuel obligatoire pour les marchés publics supérieurs à 90 000 € HT (contrats initiaux, hors avenants)<sup>1</sup>. Il est également précisé qu'une **méthode corrective** a été mise en place pour compenser la baisse des déclarations des collectivités locales de ces dernières années, tout en observant une très nette remontée des déclarations pour 2018.

Plusieurs tendances sont à noter :

- une **augmentation en valeur** des marchés publics recensés à hauteur de 101 milliards d'euros HT, qui résulte en partie de la passation de contrats ponctuels importants par des opérateurs (Société du Grand Paris, EDF et SNCF). Il est donc difficile à ce stade de conclure à l'existence d'une tendance structurelle à la hausse ;
- une **part des PME** dans la commande publique à hauteur de 61 % en nombre et 32 % en valeur, **en hausse** par rapport aux deux exercices précédents. L'augmentation du nombre des contrats d'envergure semble ainsi se concilier avec l'augmentation de l'accès des TPE/PME aux marchés ;
- une **progression des clauses sociales et environnementales** dans les contrats déclarés par les acheteurs (respectivement à hauteur de 10,2 % et 13,6 % en nombre ou 17,4 % et 18,6 % en montant).

Afin d'accompagner l'effort de prise en compte du développement durable dans les marchés, deux guides sont en cours de réalisation, l'un par la Direction des achats de l'Etat (auquel est associé la DAJ), l'autre par le Commissariat général au développement durable.

En complément des chiffres précités, de **nouvelles données** sont publiées pour 2018 : la répartition des marchés publics par seuils (les contrats supérieurs aux seuils européens représentent 79 % des montants recensés), la proportion des groupements d'entreprises parmi les titulaires (seulement 8,4 % des contrats en nombre en 2018), les modalités de variation des prix (en nombre, la majorité des marchés conclus en 2018 sont à prix révisables).

Pour consulter l'ensemble des données des marchés publics depuis 2010, consulter le lien suivant : [recensement](#).

### ■ Autres travaux de l'OECP

- Guide pratique de l'achat public innovant

Le nouveau guide pratique de l'achat public innovant a été présenté le 29 mai dernier par la secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé de l'économie et des finances, Mme Agnès Pannier-Runacher.

Ce guide, réalisé dans le cadre d'un groupe de travail entre acheteurs publics et institutionnels de l'innovation, constitue une **boîte à outils méthodologique** dont l'objectif est de contribuer à la **diffusion à long terme de l'innovation** dans l'achat public, tout en aidant les acheteurs à se saisir des nouvelles potentialités offertes par la réglementation (notamment, l'expérimentation pour les achats innovants inférieurs à 100 K€ HT).

Des fédérations professionnelles et des entreprises innovantes ont également été associées, afin de consolider les hypothèses de travail, notamment la réalisation du faisceau d'indices permettant de caractériser les achats innovants. Le guide est disponible ici : [lien](#).

En réponse aux demandes de précisions quant à l'**objectif des 2% d'achats innovants en 2020**, la DAJ précise qu'il s'agit d'un objectif issu du Pacte pour la croissance de 2012 et effectif uniquement pour les services de l'Etat et les établissements hospitaliers. La mesure porte actuellement sur toutes les commandes passées auprès de PME innovantes, même si l'achat ne porte pas lui-même sur un objet innovant. Cela réduit l'intérêt de cette mesure.

Le faisceau d'indices proposé par l'OECP devrait permettre d'élargir la mesure, car il propose de qualifier l'achat lui-même, en termes d'innovation, et non l'entreprise.

---

<sup>1</sup> Les données issues du recensement économique et les données essentielles ne doivent pas être confondues. En effet, même si certaines données sont communes (au nombre de 9), le recensement couvre un champ plus large que les données essentielles et leur seuil d'application n'est pas le même, 90 000 € HT pour le premier, 25 000 € HT pour les secondes. A terme, une convergence entre ces deux obligations sera cependant mise en œuvre, dans des modalités qui restent à définir.

- Programmation des travaux 2019/2020.

- **Sous-traitance** : l'objectif de l'OECP est de réaliser une étude qui regrouperait des **éléments statistiques** (volumétrie et répartition de la sous-traitance...) et **qualitatifs** (quelles relations entre les différents acteurs de la sous-traitance ? etc.). Différents outils sont envisagés : questionnaire en ligne, entretiens bilatéraux, recherches documentaires.

Les participants sont invités à manifester leur intérêt à participer aux travaux, qui commenceront au mois de septembre 2019.

- **Rapport à la Commission européenne** : les Etats-membres doivent fournir un rapport triennal aux instances européennes sur le suivi des marchés publics.

Le premier rapport (période 2014-2016), transmis en avril 2018 à la Commission, vient d'être publié par la DAJ et est disponible ici : [lien](#). Les conclusions de la Commission européenne sur cet exercice sont encore attendues, mais elle a d'ores et déjà indiqué que ces rapports nationaux permettaient d'**améliorer la connaissance des politiques publiques** mises en œuvre par les Etats dans certains domaines (prévention et lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, accès des TPE/PME, développement durable, innovation).

Le calendrier du prochain exercice reste à confirmer, mais les travaux internes devraient démarrer à l'automne 2019, pour une transmission prévisionnelle du rapport au premier semestre 2020.

### ■ Rapport 2018 de l'Observatoire des délais de paiement

Le rapport 2018 de l'Observatoire a été publié en mars 2019. Il ne concerne désormais plus que la métropole<sup>2</sup>.

Concernant le **déai global de paiement** (DGP) des administrations, on note une **évolution favorable** :

- le DGP « commande publique » de l'Etat est passé 24,5 jours en 2016 à 21,4 jours en 2018 (malgré des disparités constatées en fonction des ministères) ;
- le DGP des collectivités locales (toutes catégories confondues) s'élève à 27 jours. Les régions et les grands établissements publics de santé dépassent cependant leurs seuils réglementaires respectifs (50 jours dans le secteur hospitalier). On constate donc que plus la taille de l'organisme est importante, plus le délai de paiement a tendance à s'allonger.

Les conclusions du rapport apportent cependant des nuances : les retards de paiement ne se réduisent plus et pèsent toujours sur la trésorerie des PME. Les fédérations professionnelles confirment ce constat. Malgré les progrès en matière d'avances par exemple, la situation reste contrastée, en particulier dans le secteur des travaux.

L'un des **axes d'amélioration** pourrait consister à approfondir l'analyse des données de paiement des collectivités territoriales, en insistant particulièrement sur les disparités sectorielles (travaux, fournitures...) et les disparités entre catégories d'acheteurs (Etat, collectivités territoriales, établissements publics...). En outre, des gains sont encore escomptés grâce au déploiement de Chorus PRO (facturation électronique).

La DGFIP indique que le rôle des comptables publics va perdurer, mais qu'il est amené à évoluer vers plus de conseil et d'accompagnement des collectivités.

### ■ Autres thèmes

- Etat d'avancement du plan de transformation numérique de la commande publique

Le Directeur de projet du plan présente les chantiers en cours : réalisation d'un cadre commun d'urbanisation de la commande publique, remplacement de MPS par le DUME simplifié, travaux en cours sur les avis de marchés (au niveau européen et national) et sur la signature électronique, l'archivage, etc.

---

<sup>2</sup> Un nouvel Institut a été créé pour l'outre-mer par la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015.



Les participants font remarquer que les délais d'obtention des certificats de signature électronique peuvent être parfois longs. La DAJ répond que certains fournisseurs de certificat peuvent s'engager sur un délai court de livraison, à compter de la réception d'un dossier de demande complet.

En réponse à la question portant sur la possibilité pour une personne d'utiliser un seul certificat au bénéfice de plusieurs entités, la DAJ cite la position de l'ANSSI sur son [site Internet](#) : « *un même certificat peut donc être utilisé pour signer plusieurs documents au nom de différentes entités, dans le cadre de différentes fonctions, tant que l'émetteur du certificat ou l'entité de rattachement du porteur n'a pas limité l'utilisation du certificat à un contexte particulier* »).

Par ailleurs, la DAJ rappelle aussi que les guides pratiques de la dématérialisation permettent de répondre à un certain nombre de questions des acheteurs et des opérateurs économiques ([lien](#)).

Divers

La DAJ indique qu'un 1<sup>er</sup> retour sur la consultation lancée en avril sur la **refonte des CCAG**, sous forme de « feuille de route » sera diffusé prochainement et qu'un appel à se manifester pour la constitution des groupes de travail qui seront mis en place en septembre sera lancé.